

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois

Procès-verbal
Séance du Conseil de territoire
3 mai 2016

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance (p.3)
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 février 2016 (p.3)

Finances

Point n°1. Création de 3 budgets annexes au budget principal de l'ÉPT ParisEstMarne&Bois (p.6)
Point n°2. Vote du budget principal – Vote du budget primitif 2016 (p.7)
Point n°3. Vote du budget annexe assainissement, gestion en délégation de service public pour l'année 2016 (p.19)
Point n°4. Vote du budget annexe assainissement, gestion directe pour l'année 2016 (p.19)
Point n°5. Vote du budget annexe, gestion directe pour l'année 2016 (p.19)
Point n°6. Vote du taux cible de la cotisation foncière des entreprises (CFE) (p.20)
Point n°7. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) pour l'ex-communauté de communes de Charenton-Saint-Maurice et l'ex-communauté d'agglomération de la Vallée de Marne (Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne) (p.21)

Continuité de services

Point n°8. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Saint-Maurice - Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué (p.21)
Point n°9. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Villiers-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué (p.22)
Point n°10. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Charenton-le-Pont – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué (p.22)
Point 11. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Champigny-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué (p.23)
Point n°12. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Fontenay-sous-Bois – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué (p.23)

Urbanisme

Point n°13. Poursuite des procédures relatives au Plan local d'urbanisme engagées par la commune de Villiers-sur-Marne (p.23)

Eau Potable - Assainissement

Point n°14. Demande d'adhésion de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) – Autorisation au Président ou au conseiller délégué à signer les documents afférents (p.24)
Point n°15. Désignation de représentant de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois en tant que membre de la Commission locale de l'eau dans le cadre du SAGE Marne-Confluence (p.29)

Politique de la ville

Point n°16. Reconstitution du dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour l'année 2016 – Autorisation de signature de la convention par le Président ou son conseiller délégué (p.30)

Administration générale

Point n°17. Désignation des représentants pour la commission Urbanisme, Aménagement, politique de la ville, Action sociale et

insertion et Politique de l'habitat (p.30)

Point n°18. Désignation des représentants pour la commission Développement économique, Innovation, les CDT (p.31)

Point n°19. Désignation des représentants pour la commission Environnement, Ecologie urbaine, Collecte, Traitement et valorisation des déchets, Plan climat-énergie, Marne en partage, Eau, Assainissement (p.32)

Point n°20. Désignation des représentants pour la commission Mobilité, Déplacements, Transports urbains (p.32)

Point n°21. Désignation des représentants pour la commission des Finances, les Subventions, les Relations extérieures (collectivité, État, Europe) (p.32)

Point n°22. Désignation des représentants pour la commission Tourisme, Culture, Sport et Patrimoine (p.32)

Point n°23. Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services, de 2 emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints des services et un de directeur général des services techniques (p.33)

Point n°24. Désignation d'un représentant de l'Établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) suite à la démission de Monsieur Duhamel (p.34)

Conseil de territoire
Établissement public territorial
ParisEstMarne&Bois
Séance du 3 mai 2016

(La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de M. J.P. MARTIN, Président du Conseil de territoire)

M. LE PRÉSIDENT

Nous ouvrons notre séance. Je vais donc procéder à l'appel.

Appel

M. LE PRÉSIDENT

La première chose à faire est que nous désignons un secrétaire de séance. Je vais donc proposer au hasard, le nouveau maire de Charenton, Hervé Gicquel, s'il accepte d'être secrétaire de séance, pour inaugurer sa nouvelle élection de Maire de Charenton. Merci.

Je voudrais signaler la présence de M^{me} Brigitte Gauvain de la commune de Vincennes, qui vient de prendre place au sein de notre Conseil du territoire. Si Laurent Lafon était là, je lui passerais volontiers la parole pour la présenter. En son absence, je vous demanderais de bien vouloir vous lever pour que nos collègues vous connaissent. Merci et bienvenue.

Je tiens, comme vous l'avez certainement entendu ou lu dans la presse, à vous annoncer que notre collègue Jean-Marie Brétillon a démissionné de ses différents mandats, y compris de notre territoire. Je tiens à féliciter M. Gicquel, le nouveau maire de Charenton, sachant que M^{me} Campos-Brétillon a déjà pris sa place à la vice-présidence au sein de notre territoire dans la séance précédente.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2016

M. LE PRÉSIDENT

Je vais passer très vite sur les premiers préliminaires, en particulier l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2016. Est-ce qu'il y a des modifications, des commentaires, des demandes de précision ? (Aucune). Pas d'abstention sur ce procès-verbal, pas de vote contre ? Je vous remercie.

Je voulais vous signaler qu'à la suite de remarques de certains d'entre vous, on a essayé d'organiser notre hémicycle de façon à ce que vous puissiez vous retrouver entre collègues de même ville. J'espère que cette nouvelle configuration vous convient. Sinon, toutes les possibilités sont ouvertes, on a essayé de faire au mieux pour que vous puissiez travailler ensemble pendant les séances.

Je vous propose à présent une explication sur la « plate-forme élus » pour la dématérialisation que nous allons mettre en place. C'est un outil que nous allons utiliser de plus en plus, qui va faciliter notre travail, notre réactivité et, surtout, qui va nous conduire à faire des économies assez importantes en matière de timbres, de tirages, etc.

Pour vous faciliter son utilisation, Mme Soudara Phounsavath, représentant la société Docapost Fast, fournisseurs d'accès sécurisés au plan transactionnel va nous commenter l'outil que nous mettons à votre disposition.

M^{me} PHOUNSAVATH

Bonjour. Je m'appelle Soudara Phounsavath, je suis une intervenante de la société Docapost Fast. On est une filiale numérique de Docapost et notre métier est la télétransmission sécurisée, ce qu'a choisie l'EPT ParisEstMarne&bois. Certains nous connaissent peut-être via les villes, puisqu'il y a certaines villes avec lesquelles nous travaillons déjà. Vous avez dû normalement tous recevoir des identifiant et mot de passe. À quoi servent-ils ? À vous connecter. Il suffit juste d'un accès Internet, que ce soit sur ordinateur ou sur une tablette. Vous avez tous des navigateurs sur une tablette, et avec ces codes, où que vous soyez, vous pouvez consulter les documents de la séance.

Vous voyez à l'écran le site de CDC Fast, alors là, j'y ai accédé directement par Google, j'ai tapé « fast » sur Google, on retrouve ici notre site. Pour vous, vous avez un moyen plus simple. Étant donné que vous avez reçu les e-mails, vous avez des liens directement dans les e-mails. Le lien vous ramènera vers votre navigateur Internet. Il vous suffira ensuite de cliquer sur le lien. Si je suis sur Google, j'ai un lien « Fast élus » pour les élus, à ne pas confondre avec celui pour les agents.

Projection de slides

Quand je clique sur le lien, je vais arriver directement sur une page qui me demande de m'identifier, et c'est ici qu'interviennent vos identifiant et mot de passe. Vous avez vu, vos mots de passe n'ont pas une grande signification. C'est quelque chose que vous pouvez changer.

Pour ceux qui n'auraient pas reçu leur mot de passe ou qui l'aurait égaré, vous avez un lien ici, « mot de passe perdu ». Je clique ici. Vous avez votre e-mail et votre identifiant à insérer et vous recevrez directement un nouveau mot de passe.

Pour ceux qui l'ont déjà, vous pouvez le personnaliser à votre guise. Tout simplement, vous indiquez votre identifiant, le mot de passe générique et vous taper le mot de passe souhaité. Une fois que cela est fait, tout simplement, je vais saisir l'identifiant et le mot de passe.

Une personne ayant eu la gentillesse de me prêter son identifiant et son mot de passe, nous allons faire la démonstration avec son compte.

Démonstration à l'écran

Et voilà, elle vient de se connecter à son compte. Dès que l'on arrive sur son compte « élu », on a une vue par calendrier. On a des événements. Il y a eu un événement test pour ce soir. C'est le premier envoi dématérialisé. Nous pouvons cliquer sur l'événement et ensuite on verra, les documents du Conseil. On peut naviguer dans le temps grâce aux flèches. Je peux revenir en arrière ou voir les séances suivantes si toutefois il y en a. La collectivité commence tout juste, ça va s'alimenter au fur et à mesure.

Pour ceux qui préfèrent, vous avez une vue par liste directement. Vous n'aurez ici qu'une seule page avec les séances à venir et les séances passées. Les séances basculeront dans « séances passées » dès que la date de la séance sera terminée. Pour les élus qui ont plusieurs mandats et qui sont avec des villes ayant aussi Fast comme prestataire, vous pourrez avoir sur le même compte les séances de la ville et de l'EPT ParisEstMarne&bois.

Il y a quelques petits ajustements à faire. Pour ceux qui auraient reçu un nouvel identifiant et mot de passe avec une adresse mail différente, il faudrait peut-être se rapprocher de Jean-Michel Moskovoy et de son équipe pour réajuster et qu'avec votre adresse ville, vous puissiez aussi accéder aux dossiers de l'EPT.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Si vous avez des questions, vous les poserez auprès de Jean-Michel Moskovoy et de l'équipe. Mais je suis certain que vous avez déjà une habitude, une expérience très importante de ce type d'outil et que l'on va pouvoir enfin travailler dans de bonnes conditions.

Trois documents vous ont été remis sur table :

- une note sur le budget,
- une note et un document de synthèse sur l'aménagement du pont de Nogent qui relate la réunion de travail que nous avons eu sur ce sujet avec, notamment Le Perreux, Nogent, Joinville et Champigny. Je tenais à ce que vous ayez le document et le calendrier qui nous ont été présentés ainsi que le communiqué qui résume bien le projet tel qu'il est actuellement arrêté. Sans oublier, bien sûr, les dépenses d'investissement, réparties entre le département pour la passerelle et la région et l'État pour le reste.
- Ensuite, un tableau des candidatures pour les commissions thématiques, qui concernent les points 17 à 22 de l'ordre du jour. Nous aurons à en parler tout à l'heure, car pour certaines des commissions, nous avons plus de candidats que de postes.

Je souhaite aussi remercier notre collègue Jean-François Voguet pour la mise à disposition d'une personne en soutien juridique et d'une autre en soutien communication. Jean-François Voguet, qui n'est pas présent ce soir, m'a d'ailleurs demandé de bien vouloir l'excuser pour son absence. Il doit présider un événement dans sa ville. Il souhaitait rappeler, comme vous l'avez appris peut-être par ailleurs, qu'il quittera ses fonctions de maire le 22 mai 2016 tout en restant conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois. Il a proposé son collègue Jean-Philippe Gautrais pour lui succéder en tant que premier magistrat de sa commune. Il nous annonce dès à présent sa démission en tant que vice-président du territoire et propose à cette fonction Jean-Philippe Gautrais. Mais nous en parlerons au moment voulu. À titre personnel, il restera membre du territoire.

Voilà les informations que je voulais vous communiquer, ensuite je remercie notre vice-président Sylvain Berrios pour la mise à disposition à mi-temps d'un agent de Saint-Maur, chargée du PLUI et du suivi de la commission urbanisme.

Arrivé de M. Lafon à 18 heures 35

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, je vous demanderai avant toute prise de parole de bien vouloir vous présenter.

Voilà ce que je voulais vous dire d'entrée et nous allons passer maintenant à l'ordre du jour sachant que le point n° 1 concerne la création des 3 budgets annexes au budget principal de l'EPT. Je passe la parole à Gilles Carrez, qui va avoir à rapporter plusieurs dossiers que vous avez dans votre ordre du jour.

FINANCES

Point n° 1. Création de 3 budgets annexes au budget principal de l'EPT ParisEstMarne&Bois

M. CARREZ

Merci. Bonsoir, chers collègues. Ce point est très simple. Nous sommes conduits au-delà du budget primitif de notre établissement public territorial à créer 3 budgets annexes : un budget annexe assainissement, qui est devenue une compétence obligatoire au titre des gestions déléguées, un certain nombre des 9 communes et des 2 EPCI ont choisi la délégation de service public, donc le budget spécifique qu'il faut créer, d'autres communes sont restées en régie, d'où le budget spécifique qu'il faut créer, et enfin on a à créer un budget de l'eau correspondant au cas particulier de Saint-Maur qui gère jusqu'à présent en régie de l'eau. Voilà l'objet de la délibération que nous devons prendre.

M. LE PRÉSIDENT

Il faut approuver par conséquent pour le Conseil de ce soir la création de ces 3 budgets. Y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Nous allons donc passer au point n° 2.

Point n° 2. Vote du budget principal – Vote du budget primitif 2016

M. CARREZ

Concernant le point n° 2, je vais m'efforcer de vous le présenter clairement, tout en vous disant que c'est un véritable casse-tête et que le budget de la Métropole du Grand-Paris que j'ai eu à présenter à mes collègues il y a quelques semaines est infiniment plus simple. Je voudrais faire 3 observations préliminaires. J'ai souhaité vous faire passer un petit document de 2 pages que vous avez sur table qui est plus digeste que le document réglementaire que vous avez reçu dans le dossier.

Donc, les 3 observations préliminaires sont les suivantes.

Tout d'abord, le budget de nos établissements publics territoriaux, et là je parle de tous les établissements publics territoriaux à l'exception du cas particulier de Paris, sont des budgets d'une extrême fragilité, parce qu'ils ne permettent de dégager pratiquement aucune marge de manœuvre. La seule recette fiscale dont bénéficient pleinement, et encore seulement jusqu'en 2020, les établissements publics territoriaux, c'est la CFE, la contribution foncière des entreprises. Et ce qui est acquis chaque année à nos EPT, c'est l'augmentation annuelle de cette CFE. La loi confie pleinement jusqu'en 2020 cette taxe avec la possibilité d'en voter les taux et l'augmentation annuelle de l'assiette à l'établissement public territorial.

Ce qui fait que sur un budget de 144 millions d'euros que je vais vous présenter dans un instant, (138 en fonctionnement, 6 en investissement), la marge de manœuvre, c'est-à-dire, ce qui ne doit pas être rendu à un titre ou à un autre aux communes ou à la Métropole du Grand-Paris, cette marge de manœuvre qui reste à l'EPT pour faire face à ses dépenses de structure, c'est la progression de CFE qui, en 2016, est de 834 000 euros à laquelle s'ajoutent les allocations compensatrices de CFE acquises à l'EPT, 430 000 euros.

À propos des allocations compensatrices, je le dis notamment aux collègues de Joinville, qui m'ont écrit au titre de la Métropole du Grand-Paris, la loi ne prévoit pas de compenser aux communes la totalité de leurs allocations compensatrices. Ces aspects seront à régler entre la MGP et les communes, et non entre l'EPT et les communes. C'est en effet la MGP qui a restitué sous forme d'allocations de compensation métropolitaine, l'attribution de compensations métropolitaines, les ACM, que les maires ont reçues il y a environ un mois, sur la base de leur ancienne fiscalité économique, mais photographiée sur la base de l'année 2015, y compris les allocations compensatrices. Mais certaines d'entre elles ont été oubliées par la loi. J'espérais que l'on aurait un collectif budgétaire au mois de juin ou juillet pour apporter les quelques corrections. On n'aura nos collectifs qu'en fin d'année, et je ne suis pas sûr que l'on puisse apporter des corrections de façon rétroactive sur l'année 2016. J'espère que l'on pourra faire pour 2017 et les années ultérieures.

En tout cas, pour revenir à l'EPT, la marge de manœuvre par rapport à une masse énorme de 144 millions, est seulement de 834 plus 430, soit 1 200 000 euros.

Mais je m'empresse d'ajouter à ce stade que les variations 2016 par rapport à 2015 de CFE sont très différentes selon les communes. Il se trouve que, par exemple, en 2016, une grande partie de l'augmentation se situe sur le territoire de la ville de Joinville et est liée, je crois, à l'implantation de la banque Bred. Il y a un phénomène de décalage dans le temps. Lors de différentes discussions en bureau, je crois qu'un consensus s'est dégagé pour dire qu'il faut que l'on continue

à intéresser les communes. Il serait légitime qu'il y ait une restitution partielle à la commune qui génère de la CFE de cette CFE. Ensuite, on verra comment on s'y prend, quel pourcentage on adopte, mais il faut être conscient d'une chose : moins l'EPT gardera de CFE supplémentaire, plus il faudra que les communes mettent la main à la poche par le biais du Fonds de compensation des charges territoriales. C'est la première observation.

Deuxième observation, ce budget agrège des montants, mais ces montants ont été évalués territoire par territoire. Ce qui rend le travail extrêmement complexe puisque les territoires regroupent :

- 13 communes
- 2 ex-EPCI qui avaient d'ores et déjà des compétences qui sont de nature aujourd'hui obligatoires au niveau de l'EPT, comme les déchets,
- et un dernier territoire qui est le territoire de notre EPT.

Il a donc fallu se livrer à un travail d'analyse, dépense par dépense, recette par recette, pour évaluer par territoire le besoin de financement. Ce travail étant d'ailleurs légitime, en tout cas dans un premier temps puisqu'il faut que chacun puisse retrouver ses flux de dépenses et de recettes.

Dernier point sur lequel je veux insister avant d'arriver aux chiffres, c'est que le budget qui vous est présenté comporte des évaluations qui sont provisoires puisque nous sommes en cours de transfert d'un certain nombre de compétences. La Commission locale d'évaluation des charges territoriales n'a pas encore fait son travail. Ça va être un travail très difficile et très lourd. Il a fallu prendre des hypothèses. Il faut savoir que derrière ce travail, il y a des tableaux qui sont particulièrement complexes, qui restituent les dépenses et les recettes sur chacun de ces 16 entités, les 13 communes, les 2 ex-EPCI et le nouvel EPT. Tout cela est agrégé.

Avant d'en venir aux chiffres, je voudrais dire que c'est un travail considérable. Je voudrais remercier l'équipe qui a pris cela en charge, toute l'équipe qui est derrière nous, parce que c'est un effort considérable. Remercier également tous les directeurs, collègues et services des différentes villes qui ont communiqué les données. Il y a eu un travail itératif qui permet d'arriver au budget que je vais vous présenter à présent à partir de la petite fiche que vous avez sur table.

Je vous propose de commencer par les dépenses de fonctionnement qui sont classées par nature, à partir de la fiche qui vous a été remise. Je vais donc vous commenter ces dépenses ligne à ligne.

Tout d'abord, en charge à caractère général, au chapitre 11, sont inscrits 53 591 000 €. L'essentiel de ces 53 591 000 est constitué par les dépenses liées au traitement des déchets, les ordures ménagères ou autres, avec d'une part la ventilation entre les compétences ordures ménagères qu'exerçaient d'ores et déjà les 2 EPCI préexistantes, qui avaient tous les 2 choisi cette compétence, et puis les dépenses qui étaient gérées au niveau de chacune des anciennes communes isolées.

Arrivée de M. Dosne à 18 heures 46

Et vous avez par ailleurs un montant de 2 548 000 qui correspond à tout un ensemble de dépenses, dont je pourrais vous donner la ventilation, mais il y en a des dizaines, qui concernent l'ensemble des charges qui vont peser sur notamment l'ex-communauté d'agglomération sur toutes les charges qui sont transférées d'ores et déjà par les communes. On a repris les chiffres que nous ont communiqués les communes au titre de compétences qu'exerce dorénavant l'EPT dans le domaine, par exemple, de la politique de la ville ou des PLU. On a d'ores et déjà engagé des dépenses importantes sur les PLU puisque la plupart des communes sont en procédure de modification de PLU.

Ensuite, vous avez les charges de personnel : 1,3 million avec 27 agents, 25 en équivalent temps plein, dont 26 proviennent de l'ancienne communauté d'agglomération. Et donc j'insiste sur ce point, depuis le 1^{er} janvier, nous fonctionnons avec ce personnel, et avec le concours des

personnes qui sont mises à disposition par les communes, soit dans le cadre du travail qui se fait en commun entre les services de l'EPT et les services des communes, soit, plus récemment, comme vient de le dire notre président, 2 communes, Saint-Maur et Fontenay, qui nous mettent à disposition, cette fois régulière, des personnels, parce que, là aussi, je rends hommage au personnel, c'est une charge de travail supplémentaire qui s'est abattue sur eux, qui est absolument considérable.

Ensuite, nous allons passer aux autres charges de gestion courante, le chapitre 65, où là on reprend 2 choses. D'une part, le contingent incendie de l'ex-communauté d'agglomération, puisque ce contingent incendie avait été basculé à la communauté d'agglomération pour pouvoir majorer le coefficient d'intégration fiscal. Je ne sais pas si cela avait été fait également à la communauté de commune Charenton/Saint-Maurice, mais on avait intérêt à majorer le transport pour avoir, je passe là-dessus, un peu plus de CIF et donc un peu plus de DGF. Comme pour les communes, la préfecture de police nous communique le montant chaque année, qui augmente de 5, 7 ou 8 %. Heureusement on a autour de la table notre collègue Patrick Beaudouin qui s'est fait une spécialité d'essayer de ramener ce budget dans les clous.

Ensuite, nous avons un montant de 1 767 000 € qui correspond aux contributions que nous versons les uns ou les autres, soit au SYCTOM soit SMITDUVM essentiellement, au titre de l'incinération des déchets.

Ensuite, nous allons passer à une ligne qui a une appellation très curieuse, puisque l'on appelle ça atténuation de produits. Comment peut-on atténuer des produits ? Cela veut dire que nous devrions avoir des produits de fiscalité, on y viendra tout à l'heure dans la colonne recettes, mais à peine a-t-on ces produits que l'on nous les reprend à hauteur de 74 689 000, ce qui n'est pas rien. Et l'on nous les reprend au titre tout d'abord d'une dotation d'équilibre à verser à la Métropole du Grand-Paris pour 57 millions. Pourquoi y a-t-il une dotation d'équilibre à verser de l'EPT à la métropole ? Tout simplement, parce que pour les communes isolées, leur CFE 2015 leur est rendue par la MGP dans le cadre de l'attribution de compensation métropolitaine. Mais comme ce n'est pas la MGP qui perçoit la CFE, mais l'EPT, ou les EPT, il faut que les EPT versent à la MGP pour que la MGP puisse rendre aux communes isolées, mais comme je l'ai expliqué tout à l'heure, on rend aux communes isolées sur la base de 2015 et, donc, comme on touche à l'EPT 2016, on se garde le delta.

S'agissant des 2 EPCI, on rend ça et bien d'autres choses, par un mécanisme tellement compliqué que je renonce à vous l'expliquer. D'ailleurs moi-même, dès que je l'ai compris, dans les 5 minutes après je l'oublie et je suis incapable de le restituer si je n'ai pas les documents précis sous la main. Ces dotations ont d'ailleurs été d'ores et déjà demandées par la MGP, parce qu'elle en a besoin en trésorerie. Juste après le vote du budget depuis fin mars, il y a des décaissements et des encaissements en cash. La MGP en a besoin pour nous verser par douzième nos attributions de compensation métropolitaine.

Ensuite, un mot sur le FPIC, le fameux Fonds de péréquation intercommunale. Ce qui reste à l'EPT est composé de 2 parts.

Première part, c'est la fraction de FPIC qui incombait aux 2 EPCI préexistantes.

La deuxième part, qui est moins importante, c'est la fraction de 224 000 euros que devrait payer la ville de Champigny, mais que Champigny ne paye pas car elle bénéficie d'une exonération au terme de la Loi de finances de 2016, parce que Champigny a le bonheur ou le malheur, je laisse le maire apprécier, d'être dans les 250 premières communes cibles DSU. Vous êtes 227^e, je crois.

Mais je m'empresse de dire que ce n'est pas un cadeau, chers collègues, que nous faisons à Champigny parce qu'en intégrant Champigny dans notre EPT, comme à partir de 2016, le FPIC est calculé sur les données agrégées de l'ensemble de l'EPT, nous avons bénéficié d'une très forte diminution du FPIC. Et cette diminution, on la voit dans nos budgets communaux, et on la voit

aussi dans la fraction qui est prise par les 2 EPCI. Je n'irai pas jusqu'à dire « merci Champigny », mais je pense qu'en équité on peut dire que les choses s'équilibrent.

Ensuite, nous avons le FNGIR. Lorsqu'il y a eu la réforme de la taxe professionnelle en 2010, comme on baissait la recette des taxes professionnelles, on a compensé dans les budgets communaux en leur attribuant la part départementale des taxes d'habitation. Mais dans la plupart des cas de nos 13 communes où nous sommes assez pauvres en taxe professionnelle, sauf peut-être à Fontenay, on a reçu plus de recettes de taxe d'habitation en récupérant la part qu'allait auparavant aux départements que l'on a perdue de taxe professionnelle. Et donc, comme il n'existe pas dans la vie d'enrichissement sans cause, ces montants supplémentaires ont été repris dans un fonds national, le FNGIR, qui a servi à indemniser au contraire ceux pour qui ce qu'ils recevaient en taxe d'habitation était très inférieur à leur perte de taxe professionnelle, par exemple Saint-Nazaire, Dunkerque, des villes très industrielles. Donc, votre FNGIR, pour les communes ex-isolées, restent dans vos comptes comme isolés, mais comme la taxe professionnelle était perçue par la communauté de communes de Charenton/Saint-Maurice ou la communauté d'agglomération, le FNGIR, de ces 2 entités, on en retrouve la trace ici dans nos comptes.

Arrivée de M. Chaulieu à 18 heures 56

C'est une sorte d'écriture d'ordre. Ensuite, vous avez les charges financières. Alors là, c'est uniquement les intérêts de la dette de l'ex-CAVM puisque, je parle sous le contrôle d'Igor Semo, ou d'Hervé Gicquel, notre nouveau maire de Charenton, vous avez récupéré la totalité de la dette de l'ancienne communauté de communes Charenton-Saint-Maurice. La dette en encours net est de l'ordre de 8 millions d'euros s'agissant de l'ex-CAVM. Tout ça étant individualisé, territorialisé.

L'écriture d'ordre. On est obligé de passer la dotation aux amortissements qui concernent l'ex-CAVM. Tout ça nous permet, compte tenu des recettes, de dégager un virement à la section d'investissement de 4 573 000 €.

J'en viens aux recettes. Sur les recettes, il y a 1 478 000 € qui correspondent à la redevance fiscale d'ordures ménagères. Certaines communes, Villiers notamment je crois, ont institué cette redevance spéciale qui, de par la loi, est transférée automatiquement à l'EPT puisque c'est une compétence obligatoire. Par ailleurs, nous, Nogent, Le Perreux, on avait transféré à la communauté d'agglomération des cimetières et donc on a le produit des concessions de cimetières. Tout cela devra être revu dans les 2 ans par la CLECT qui fera l'ajustement à l'euro près en dépense et en recette.

Ensuite, la ligne la plus importante de 102 391 000 € qui est la ligne de recette dans laquelle vous avez les produits de CFE.

Le produit de CFE de 51 282 966 € nous a été notifié. L'État a pris l'engagement de nous verser ce produit. C'est un point important. Nous avons inscrit en recette la TEOM. Ça mérite un mot d'explication. On l'a inscrite en recette alors que la TEOM, en 2016, va être encore perçue par les communes. Mais l'intérêt des communes serait de ne pas l'inscrire en recette, parce que si vous l'inscrivez en recette, ça va majorer vos recettes réelles de fonctionnement, et donc ça va majorer votre contribution au redressement des finances publiques, parce que n'oublions pas qu'en 2016, nous devons à l'État, en baisse de dotation, 3,5 milliards et donc c'est réparti au prorata des recettes de fonctionnement de chacune des collectivités. Je pense que c'est plus intelligent financièrement de faire apparaître cette recette en recette fiscale, ce qui est d'ailleurs la loi, dans les comptes de l'EPT et de le faire apparaître en atténuation de charge, ou je ne sais comment, dans les comptes des communes. Mais si vous avez besoin, je propose que le directeur des services et nos administratifs voient ça entre eux.

On a ensuite la ligne de 34 282 000 € qui est composée essentiellement du Fonds de compensation des charges territoriales. Et là, j'ai souhaité vous faire une ventilation qui est indicative. Elle n'apparaît pas dans le budget, parce que la FCCT est consolidée, les 39 960 000 €

entre ce qui provient des 2 ex-EPCI et ce qui provient des communes ex-isolées et ce qui devra être réparti, devrait être à la charge de l'EPT et réparti au prorata entre les communes une fois que la CLECT aura achevé son travail.

Le montant qui devrait être réparti entre les 13 communes est de 594 000 euros. Cela fait un peu plus d'un euro par habitant. Hier, avec Patrick Ollier, nous avons réuni les présidents des 12 EPT. Les EPT qui ont déjà voté leur budget, ont adopté des participations qui sont souvent entre 2 et 3 euros par habitant. Nous ça nous fait un peu plus d'un euro, donc c'est très raisonnable.

Dans l'hypothèse où l'EPT conserve la totalité de l'accroissement de CFE, soit 400 000 euros, il faut ajouter 400 000 euros à ces 594 000, cela fait un million d'euros. Un million d'euros divisé par un peu plus de 500 000 habitants, on est à un peu moins de 2 euros. Je pense que nous serons l'EPT le plus bas, le plus faible en termes de demande de participation aux communes. Encore faut-il que l'on arrive à tenir avec seulement 25 équivalents temps plein et c'est un vrai défi.

Je continue sur cette ligne qui a également diverses recettes, notamment d'écoemballage. Ce sont des recettes qui proviennent soit des ex-EPCI qui avaient déjà la compétence, ou qui peuvent provenir aussi de communes isolées puisque ce type de recette suit la compétence qui est transférée à l'Établissement public territorial.

Il y a après « autres produits de gestion courante », 238 000 euros dont vous avez le détail. Les 238 000 euros de redevance de concession de marché proviennent de l'ex-communauté d'agglomération, parce que nous avons fait le choix de transférer à la communauté d'agglomération la gestion de nos marchés au Perreux et à Nogent, d'où la recette.

En investissement, il n'y a pas grand-chose à dire. Il y a quelques subventions qui doivent être versées. Il y a notamment une subvention, je suppose de surcharge foncière qui était gérée par la communauté de communes qu'il faut inscrire au budget puisque ça reste dans la compétence EPT. Sur le logement, on a des interrogations, parce qu'il y a la politique de la ville, mais qu'est-ce que l'on met exactement derrière la politique de la ville ? Là aussi, il faudra que l'on y réfléchisse ensemble, que la CLECT nous fasse des propositions.

Et puis il y a des dépenses d'investissement liées aux ordures ménagères pour un 1 555 000 €.

Et il y a aussi 2 637 000 € qui concernent des investissements en cours de l'ex-CAVM, essentiellement sur des questions d'aménagement des bords de Marne. Là, il s'agit d'une inscription en crédit de paiement puisque les inscriptions avaient été faites il y a plusieurs années en autorisation de programme, et les travaux sont aujourd'hui achevés. Nous avons veillé à ce que, par rapport à ces travaux, il n'y ait aucune inscription d'emprunt supplémentaire en 2016, pour que les choses soient parfaitement claires.

Il y a évidemment l'emprunt qui correspond, là exclusivement, à l'ex-communauté d'agglomération, l'annuité en capital. On a vu tout à l'heure l'annuité en intérêt en section de fonctionnement, on voit l'annuité en capital de 776 000 euros ce qui fait un montant total de dépenses de 6 millions d'euros et quelques, et face à ce montant de dépenses, il y a la récupération du FCTVA qui vient essentiellement de l'ex-communauté d'agglomération.

Il y a un emprunt nouveau de Champigny pour acquérir des conteneurs, mais qui est territorialisé sur Champigny. Je pense que c'est ça, donc qui vient en recettes.

Différentes subventions vont être également reçues de l'ADEME qui sont liées aux compétences, Tout cela, avec le virement de 4 573 000 de la section de fonctionnement, nous permet d'équilibrer le budget.

Voilà, j'en ai fini de cette présentation. J'ai été un peu long, je m'en excuse, mais j'espère avoir répondu à l'essentiel de vos questions et, par ailleurs, et je termine par là, je ne peux pas le présenter, ça ne fait pas partie du budget proprement dit, il y a cette ventilation territoriale que l'on a examinée à plusieurs reprises en bureau, mais qui devra être stabilisée, affinée par le travail

de la CLECT à qui je souhaite bien du plaisir, parce que j'espère, en ce qui me concerne, que c'est la première et la dernière fois que j'avais à présenter un budget de l'Établissement public territorial.

M. LE PRÉSIDENT

Cela restera dans les annales, parce que c'est le président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale qui veille sur le budget de la MGP et sur celui de notre territoire. C'est un travail très important qui a été fait par Gilles avec toutes les équipes, qu'elles soient dans vos villes ou au niveau du territoire. Nous sommes dans un système assez fermé, dont, d'ailleurs, la configuration crée des difficultés qui viennent d'être expliquées.

Je vous propose que l'on s'arrête à ce point-là et s'il y a des interventions, des questions, des précisions, des commentaires à faire, je pense que c'est le moment puisque nous sommes dans le vote du budget primitif 2016 qui est une opération, vous l'avez compris, d'agrégation des différents équilibres pour nos compétences obligatoires, recettes, dépenses de chacune des collectivités avec l'avantage, c'est que l'on arrive à sortir un cumul. Et rappelez-vous ce que vient de dire Gilles, il y a dans ce budget une individualisation par commune ensuite. On agrège pour en faire le budget commun du territoire.

Le stade suivant, c'est ce que vient de dire Gilles et qui sera placé sous la responsabilité de Laurent Lafon en tant que vice-président chargé de la CLECT. Mais il y aura aussi un travail à faire en parallèle à la CLECT pour élaborer notre pacte financier, fiscal et territorial.

Ce qui est certain, c'est qu'il faut se rappeler certainement quelques petites dates qui ne sont pas négligeables. Nous avons pour octobre, novembre, l'objectif qui nous est donné pour l'EPT, pour les décisions à caractère fiscal et pour la détermination des montants définitifs du FCCT. On a de quoi passer encore quelques heures sympathiques entre nous.

M. HERBILLON

Je voulais remercier Gilles de sa présentation. Je voudrais revenir sur un point que nous avons déjà évoqué. Je voudrais plaider la cause de la belle ville de Joinville dont je suis le député. Pourquoi ? Parce qu'une grande partie de la croissance des recettes, comme on l'a dit, la CFE, il y a 40 % de cette progression qui est due à la ville de Joinville, et notamment à l'arrivée de l'immeuble de la Bred.

Le sujet a déjà été évoqué, il faut que l'on trouve véritablement une formule pour que, quand il y a une telle croissance, là c'est le cas de Joinville, demain ça peut être le cas d'autres communes, que l'on trouve un mécanisme pour que cela revienne à la ville qui est génératrice de cet accroissement de recette de CFE. Je crois que l'on pourrait se mettre d'accord sur ce principe et je veux illustrer cela en plaidant la cause de la ville de Joinville qui est particulièrement concernée du fait de l'arrivée de cet immeuble de la Bred.

Vous le savez bien, mes chers collègues, quelles que soient vos communes que ce n'est pas facile de faire venir des activités économiques, c'est plus difficile chez nous qu'à la Défense ou dans l'ouest parisien, pour ne citer que cet exemple. Donc, c'est aussi l'illustration d'un effort et d'une réussite des villes qui obtiennent l'arrivée de ces entreprises. Je souhaiterais, M. le Président et Gilles, que l'on réaborde ces questions avec l'illustration particulière du cas de Joinville.

M. LE PRÉSIDENT

Je voudrais te répondre simplement. Aujourd'hui, on va en rediscuter entre nous. Nous avons eu d'ailleurs le même échange hier au sein de la Métropole du Grand-Paris. Tout le monde était d'accord pour dire qu'une partie de ce que peut être amenée à prendre en compte la Métropole du Grand-Paris pourrait aussi vis-à-vis des territoires être redistribuée sous une forme de dotation

spéciale. Le niveau est à déterminer bien sûr, certains parlent de 50 %, certains autres de 30 %, mais ça va être à travailler dans le cadre de 2 groupes de travail qui vont être mis en place.

Nous avons été, nous sommes et nous serons concernés par des éléments comme ceux-là et l'on ne peut pas demander à une collectivité qui est en fait la composante de base du territoire de travailler au développement de la richesse de ce territoire sans que les habitants en profitent directement sur des programmes municipaux. Sur ce principe, c'est oui, mais dans quelles conditions ? Cela reste à déterminer.

M. CARREZ

Un point rapide, la loi n'a pas prévu de retour de CFE au niveau des EPT, en revanche elle a prévu un retour de CVAE au niveau de la MGP puisque dès lors que la CVAE affectée à la MGP augmente d'une année sur l'autre, la MGP doit inscrire au titre de la DSIT, la Dotation d'investissement territoriale, entre 10 et 50 %, la loi fixe la fourchette de l'augmentation de CVAE. Par parallélisme, c'est la position de la plupart des EPT, il faudrait que l'on ait un mécanisme de même type sur la CFE.

M. BERRIOS

Merci, M. le Président. Saint-Maur étant dans le même cas que Joinville, on contribue pour l'autre partie de l'augmentation des recettes, et en bureau nous avons arrêté, il faut que chacun le sache ici, de flécher une partie, 50 % de la somme, vers les villes concernées. Donc, il faut que chacun le sache ici, cela impacte le vote du budget. Nous avons indiqué en bureau que cette partie-là sera fléchée dès 2016. Pour Joinville, mon cher Michel, pour Saint-Maur cette année et pour Fontenay l'année prochaine, et pour toutes les villes qui contribueront par leur dynamisme entrepreneurial à la richesse du territoire.

M. ADENOT

Je voudrais avoir un propos plus large à propos de cet acte budgétaire, parce que Gilles Carrez l'a souligné, c'est une situation très particulière que nous vivons. Même si c'est dans des conditions précaires de cette période d'installation, ce budget ce n'est pas une affaire technique. Cela va avoir de l'importance pour les populations de nos villes, les services publics et les agents territoriaux.

A-t-on de véritables choix ? On peut penser que l'on n'en a pas vraiment. La première raison, c'est que les territoires sont le maillon faible de la loi métropole, loi qui, on le sait bien ici, n'a pas eu le soutien de très nombreux élus.

La ressource la plus importante, cela a été très bien démontré, est basée sur le reversement de la CFE qui, provisoirement, jusqu'en 2020 est versée aux territoires. On voit bien que la dynamique de celle-ci est faible dans le contexte actuel. Dans un territoire comme le nôtre, son évolution est aléatoire, les quelques communes qui ont une progression significative interrogent sur la possibilité d'avoir une part de retour sur ces progressions, ce qui peut avoir une certaine légitimité si l'on est partisan que les communes restent de compétence générale. Je pense que c'est assez logique qu'il y ait un retour. Ce retour, le bureau l'a évoqué, on n'avait pas fixé, de mémoire, définitivement 50 %. C'est un chiffre qui a été évoqué dans la conversation. Il nous reste à travailler.

Le territoire, qui n'a pas encore projeté le niveau d'engagement et les contours notamment en personnel et les compétences obligatoires que nous avons à mettre en œuvre dès aujourd'hui, démarre avec presque rien dans les caisses. Les CLECT, puisqu'il y a la CLECT métropolitaine et la CLECT territoriale, vont forcément être des endroits de véritables actes budgétaires dans ces conditions, mais aussi, ça va être compliqué de se mettre d'accord. Ça a été évoqué, mais dans le contexte de baisse de budget extrêmement sévère que nous vivons pour la 3^e année, pour les communes, il y a un danger réel que ce soit très difficile de trouver les bons équilibres.

Avec la métropole, on nous promettait une dynamique de projets pour des objectifs et des aménagements très ambitieux. La métropole démarre aussi à sec avec à peine 10 euros par habitant en investissement. Et donc, pas de projet sérieux de lutte contre les inégalités, pas de solidarité, pas de péréquation, uniquement, pour le moment, des appels à projets dans le domaine des transports.

Même le nouveau calcul du FPIC pour les communes qui a été évoqué dans le rapport, et qui a été plutôt favorable à une majorité de communes de notre territoire qui ont vu leurs cotisations baisser globalement de plus de 8 millions, ça ne change pas la donne pour le territoire lui-même. Pour Champigny, le fait d'être enfin soulagé de payer pour les communes encore plus pauvres, ce n'est que justice puisque notre contribution va diminuer de 450 000 euros par rapport à l'année dernière. De toute façon, cela ne rend pas le territoire plus riche pour autant même si cela soulage très partiellement un certain nombre de communes.

Nous sommes les uns et les autres portés à la prudence. Pour autant, je dois dire que je souhaite vraiment que le travail sur le champ des compétences, sur le rythme de mise en place, se développe dans la clarté et avec de la méthode. 2 exemples, il n'y a rien dans ce budget, et c'est normal à ce stade, mais rien ne concerne la mise en place du travail sur nos 2 CDT. Rien non plus, pour les quartiers politiques de la ville, ne figure dans la mouture actuelle du budget. Il faudra décider à quel moment, mais aussi sous quelle forme, est-ce que l'on va détacher vers les communes comme on l'a fait pour les PLU, pourquoi pas ? Il reviendra au territoire d'intégrer des postes de maîtrise d'ouvrage, des maîtrises d'ouvrage social de ces secteurs. À quel niveau les agents de gestion urbaine de proximité seront confiés aux communes ou non ? C'est un vrai sujet immédiat. Non pas que je sois partisan de l'intégration maximum, ce n'est surtout pas mon propos, mais dans ces domaines de la vie quotidienne, il faut au moins statuer pour que cela continue à fonctionner et que l'on ne mette pas en fragilité nos agents. On a su le faire pour les agents par rapport à l'enlèvement des ordures ménagères, il faut qu'on le fasse pour les agents qui interviennent dans la politique de la ville.

Le budget tel qu'il est n'aborde pas non plus des questions qui viendront assez vite sur le rôle du territoire dans le plan national de renouvellement urbain n° 2. Par exemple, pour le quartier du Bois l'Abbé pour lequel le bailleur principal, Paris Habitat et la commune de Champigny pour le Territoire 10 sont candidats, on est en lien avec Chennevières qui eux dépendent du Territoire 11. On voit bien que ce sont des sujets complexes, il faudrait des études.

Pour le moment, la solution, et je m'en réjouis, ne pèsera pas sur les finances du territoire, puisqu'après une négociation assez serrée, on a obtenu que Paris Habitat, le principal bailleur de ce secteur, prenne les études sur ses fonds propres. Il faut faire persévérer l'idée.

M. BENISTI

On agira ensemble.

M. ADENOT

Donc, pas d'incidence particulière. En revanche, les grosses incidences, ce sera après 2017. On a pour le moment de quoi faire les dossiers pour être au bout de notre candidature. Je ne vais pas rentrer dans un débat qui a existé au sein de notre bureau sur l'appréciation des héritages des 2 intercommunalités préexistantes dans le budget. Je crois que les débats ont permis de décanter d'une part ce qui relevait du support commun au travail du territoire et, d'autre part, ce qui serait heureux de voir revenir à l'échelon communal.

Il faut que l'on poursuive cet état des lieux, mais aussi que l'on mette en regard les besoins minimum en personnel dans le cadre du territoire qui doivent être davantage sur la production des éléments de la politique territoriale que nous aurons à gérer dans l'intérêt général. Je crains que cela ne nous oblige assez vite à augmenter les participations des communes, et à terme celles

des habitants, puisque ça a été très bien expliqué, tout cela doit se compter dans le Fonds de compensation des charges territoriales.

La loi du 8 août 2015 nous a fait une métropole et des territoires qui sont d'emblée en panne sèche financière. L'esquisse de ce budget ne nous laisse pas de marge. On aurait pu s'abstenir ou jouer la chaise vide, mais nous ne voulons pas nous mettre en dehors des enjeux qui viennent très vite avec les CLECT. Aussi, je vous appelle à approuver ce budget, non pas en raison des choix qu'il porte, il n'en existe pas vraiment, je l'ai largement évoqué, mais pour faire en sorte, une espèce de dont-acte si vous voulez bien, pour appeler le territoire à lister des objectifs, des priorités, des domaines de compétence sur lesquels on est amené à s'engager dans les prochains mois, sur des choix d'action publique et les moyens à mettre en œuvre.

Nos premiers véritables actes budgétaires commenceront de fait avec la décision modificative que l'on sera amené à prendre certainement dans le courant de l'année.

M. LAFON

Je tiens à remercier comme d'autres l'ont fait avant moi le travail de Gilles sur l'élaboration de ce budget, car c'était quelque chose de délicat à faire, et les services évidemment. Je crois que l'on peut qualifier ce budget comme un budget d'attente. C'est sans doute une décision de sagesse de l'avoir conçu dans cet esprit parce qu'en l'espace de quelques semaines, arriver à faire des choix politiques qui se traduisent en termes budgétaires, c'était évidemment une gageure de penser que l'on pouvait le faire en l'espace de 4 ou 5 mois. Le budget tel qu'il nous est proposé, justement, laisse certaines possibilités que nous aurons l'occasion de débattre et de décider au courant de l'année.

C'est un budget d'attente, mais c'est un budget aussi qui reflète bien les contraintes financières qui sont les nôtres, puisque l'on pouvait s'en douter, les chiffres le montrent avec beaucoup de force, nous sommes sur un territoire qui ne génère pas de ressources fiscales importantes et comme la loi n'a pas doté les territoires de recettes financières nouvelles, nous sommes plus dans la gestion de la rareté que dans celle de l'opulence. Ce qui, évidemment, dans les semaines et les mois à venir pourrait nous faire réfléchir sur ce que nous allons faire de ce territoire. Et l'on voit bien l'équation financière qui est la nôtre puisque finalement la marge de manœuvre financière que nous avons sur l'exercice 2016 se monte à 800 000 euros, sachant qu'avec 800 000 euros sur un territoire de 500 000 habitants, évidemment, ce n'est pas à la hauteur des besoins en matière d'équipement public, de service public, etc. Cela va nous amener à bien garder les pieds sur terre et ne pas fantasmer au-delà de nos capacités financières.

Je crois que nous sommes d'accord pour dire qu'il est légitime que les communes qui ont un essor économique significatif aient un retour au niveau du budget communal. C'est quelque chose de juste, mais qui déjà est un choix fait sur l'affectation de notre marge de manœuvre. Il faudra être extrêmement vigilant sur les charges de structure du territoire, parce que tout ce qui sera affecté au fonctionnement de la structure territoriale ne sera pas affecté à autre chose, notamment en termes de service public ou d'équipement public. L'équation financière telle qu'elle est posée par le budget est posée clairement et elle devra nous amener les uns et les autres à bien l'intégrer dans les décisions qui seront prises ici-même ou à travers la CLECT qui se mettra en marche de fonctionnement à partir de lundi prochain. Je le signale pour les membres qui ont été désignés par leur commune.

M. COCQ

Merci, M. le Président. Comme d'autres, je salue l'effort de pédagogie fait par M. le vice-président pour rendre compréhensible par le plus grand nombre un sujet aussi aride. Cela a peu de sens de discuter d'un budget ficelé de facto avec la baisse des dotations aux collectivités. Je dois dire que ça me rend un peu triste que des élus républicains comme nous soyons réduits à ce qu'a explicité

tout à l'heure M. Carrez, à savoir chercher quel est le moyen d'éviter les conséquences des coupes claires qui sont faites dans la baisse des dotations aux collectivités, par quelles ruses on peut atténuer la chape de plomb qui nous tombe dessus de cette manière.

Alors, bien sûr, nous prenons acte que ce budget a été construit sur les bases d'une neutralité budgétaire pour les communes, en tout cas c'est la philosophie qui a présidé, de manière à respecter les prérogatives de celles-ci et je partage, j'adhère à cette démarche.

Pour autant, la logique même de ces territoires dessaisit les élus communaux des votes des taux d'imposition, in fine nous dessaisit nous-mêmes en tant qu'élus au Conseil de territoire avant même de nous avoir donné cette capacité du vote de l'impôt. Il n'y a qu'à voir comment, cela a été explicité sur les convergences sur les taux de CFE, la manière dont ceux-ci sont encadrés. Finalement on fige l'existant. Voilà que nous en sommes réduits pour les 5 prochaines années à subir finalement un vote préétabli et à le suivre et encore au-delà, dans une perspective de 17 ans, une fois que même cette CFE nous aura été retirée.

J'attire votre attention : que reste-t-il de la représentation populaire quand on ne peut plus décider et s'exprimer sur ce qui relève de son existence et en premier lieu la délibération budgétaire ?

Je note par ailleurs l'inconnue qui demeure sur le Fonds de compensation des charges territoriales et les conséquences que tout cela peut avoir sur les agents et sur l'organisation de notre territoire. C'est pourquoi, au regard de ces différents éléments, nous nous abstenons sur ce budget.

M. LE PRÉSIDENT

C'est vrai, quand vous dites « nous », c'est qui ? Parce que vous ne parlez pas en votre nom. C'est simplement pour comprendre.

M. COCQ

Ce n'est pas le « nous » de majesté.

Rires

M. LE PRÉSIDENT

C'est la question que je me posais.

M. PIO

Une question à la marge. J'ai vu sur le budget qu'il y avait des subventions d'investissement, mais je n'ai pas vu par ailleurs des subventions de fonctionnement notamment pour favoriser la participation citoyenne des habitants pour faire vivre le territoire. C'est une question que je me posais.

J'ai essayé de comprendre le budget que vous nous avez envoyé qui fait un peu plus de 130 pages, classé par chapitre, par famille.

Au niveau de tout ce qui était environnement, développement durable, il y a une partie où il est inscrit un montant de 30 000 euros. J'aurais voulu savoir à quoi ce montant correspondait, parce que j'ai été sollicité par les associations du territoire pour essayer de développer des actions, mais plus largement des citoyens classiques ou d'autres acteurs. Voilà le sens de mon intervention, et aussi pour le prochain budget, j'aimerais savoir s'il était possible d'avoir de la part des services une explication avant, sur comment le budget se monte afin que ce soit compréhensible par tout le monde. Bien évidemment, on n'est pas tous contrôleurs de gestion ou experts comptables. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Pour répondre à la dernière partie de votre question, nous avons plus loin à l'ordre du jour la ratification de la composition des commissions. Il est évident qu'une fois qu'elles seront mises en place, la commission chargée des finances aura la part la plus importante au niveau de la prise en compte des questions préalables sur le budget. A court terme, ce seront les décisions modificatives qui vont suivre ce budget en accompagnement des travaux de la CLECT et que le FCCT sera précisé au fur et à mesure des travaux.

M. CARREZ

Il est exact, mais je crois que c'est une proposition qui a été faite en bureau que la ligne « groupes politiques » ne serait pas dotée en 2016. Il me semble avoir lu ça dans le compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT

C'est exactement cela.

M. CARREZ

Ce qui ne relève pas d'une décision définitive pour l'avenir, ce n'est pas doté en 2016, parce que comme l'a très bien dit M. Lafon, nous sommes sur un budget d'attente.

S'agissant des 30 000 euros, c'est une recette transférée d'une commune, je ne peux pas vous répondre à quoi elle correspond exactement. Il y a en annexe la répartition par grande fonction : culture, éducation, ville. Et vous avez pu observer que partout, ou presque, sont affichés des zéros. Parce que le choix qui a été fait en cette année 2016, c'est de s'en tenir aux compétences obligatoires. C'est la fonction, de mémoire, n° 8 ou 9 des services urbains, à savoir les ordures, le traitement des déchets, qui reprend l'essentiel des dépenses de l'Établissement public territorial.

Sur le logement, on a inscrit le montant qui vient de l'ancien EPCI Charenton-Saint-Maurice et 500 000 et quelques milles euros de surcharge foncière. Mais ailleurs, les communes ont fait le choix de garder leur surcharge foncière dans les budgets communaux. Mais tout cela, je rassure notre collègue, va être appelé à évoluer dans le temps. Et un certain nombre de fonctions qui aujourd'hui sont vides feront l'objet, je pense, d'inscriptions budgétaires sur le budget 2017, voire en décision modificative en fonction des travaux qui vont être conduits par la CLECT.

M. LE PRÉSIDENT

Notamment la politique de la ville, où l'on est vraiment sur cet exercice. Nous n'avons pas pu développer une stratégie très précise sachant aussi que dans ce cas-là, il faut aussi que nous commençons à travailler sur ces dossiers.

Je le disais tout à l'heure, je ne veux pas me répéter, mais les délibérations qui vont nous permettre de mettre en place les commissions vont être importantes pour construire à la fois le projet territorial, mais aussi tout le dispositif de la mise en œuvre en mutualisation de moyens cette fois-là des compétences obligatoires.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

M. MEDINA

J'avais une remarque à faire à propos de la CFE. On pourrait peut-être réserver un traitement différent à l'augmentation, je dirais, naturelle de la CFE, par exemple de 3, 4 ou 5 % pour les communes, augmentation naturelle qui pourrait revenir intégralement peut-être à l'Établissement public et des opérations spécifiques qui sont souvent entamées depuis plusieurs années qui pourraient revenir majoritairement aux communes.

M. CARREZ

C'est une proposition qui a été faite par l'un de nos collègues. Je trouve pour ma part que c'est une proposition tout à fait intéressante. Je pense que c'est comme ça qu'il faudrait raisonner. Quand il y a vraiment une recette exceptionnelle liée à l'implantation d'un établissement qui sort de l'ordinaire, il y aurait un retour. À été avancé par un certain nombre de collègues le montant de 50 %. Par contre les augmentations au fil de l'eau resteraient acquises à l'EPT, sinon il n'y aura aucune marge de manœuvre. Ce qui ne restera pas en termes de ressources fiscales à l'EPT devra être apporté par les communes au titre de leur fiscalité ménage par le biais du Fonds de compensation des charges territoriales.

M. LE PRÉSIDENT

Je voudrais reprendre ce que vous disiez tout à l'heure concernant la CFE. La convergence est sur 17 ans. Mesurez quand même le dilemme qui existe, puisque l'on nous annonce la disparition de la CFE pour les territoires en 2020. La seule chose que nous avons décidé de faire lors d'un Conseil précédent, c'était de faire une légère augmentation pour enclencher les 17 ans. Mais l'objectif n'était pas de converger à tout prix « à marche forcée » dans les années qui viennent.

M^{me} MAFFRE-SABATIER

Je voudrais intervenir pour préciser que pour Caroline Adomo de Champigny et moi-même sur Vincennes nous prenons acte de la présentation du budget primitif et du travail considérable qui a été effectué en direction des équipes et des 27 salariés de l'EPT et nous voulons les féliciter pour le gros travail que cela présente. Néanmoins, nous nous abstenons, car à ce stade, nous n'avons pas pu participer à la construction du budget. Nous considérons que, n'étant pas associés au travail du bureau, nous ne pouvons que nous abstenir sur la présentation de ce budget primitif.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais par conséquent vous demander de vous prononcer sur cette proposition de budget primitif. Le premier acte fondateur de l'EPT qui n'est que celui qui va servir de base à des travaux plus importants qui vont se poursuivre durant le courant de cette année.

Qui s'abstient ? 7 Qui vote contre ? 0

Écoutez, mes chers collègues, ce qui se passe aujourd'hui est très symbolique. Ce vote démontre que nous sommes décidés à prendre en main les rênes d'un territoire avec les handicaps que nous connaissons, mais aussi avec la volonté d'essayer de mettre en œuvre une démarche de mutualisation comme le suggérait tout à l'heure notre collègue Dominique Adenot.

Je vous remercie surtout, toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce document, qui n'a pas été facile, vous l'avez compris, mais qui représente une base de départ. Les tableaux que vous avez maintenant dans les mains vous permettent par l'individualisation sur les compétences obligatoires d'avoir une vision un peu plus précise sur l'état de ce territoire.

Je le dis d'autant plus que nous avons eu une réunion à l'initiative du président de la Métropole du Grand-Paris hier. Il a réuni le président, avec le bureau, de la métropole et les présidents des territoires. En dehors des 3 grands territoires qui, en réalité, ne sont que la confirmation des EPCI qui préexistaient, je pense aux communautés d'agglomération, de Grand-Paris Seine Ouest, de Plaine Commune et Est Ensemble. En dehors de ces territoires qui ne font qu'essayer de redécoller avec beaucoup moins de moyens, mais sur des politiques qu'ils avaient déjà arrêtées, la plupart des autres territoires sont dans des situations plus ou moins comparables aux nôtres et doivent aujourd'hui définir les objectifs sur lesquels nous devons travailler et sur quels sujets nous devons mettre prioritairement notre poids pour faire avancer certains dossiers qui relèvent de sujets stratégiques.

Je vous remercie. Tout à l'heure, lors des commissions, nous aurons à nous mettre en marche pour construire le territoire que nous souhaitons, car la concurrence existera avec les autres EPT et elle ne nous sera bénéfique que si nous savons prendre les bonnes décisions et les bonnes orientations dès cette année.

Point n° 3. Vote du budget annexe assainissement, gestion en délégation de service public pour l'année 2016

M. CARREZ

Le point n° 3 est très simple à présenter. Il consiste à adopter le 1^{er} budget annexe assainissement au titre des collectivités qui pratiquent l'assainissement en délégation de gestion. Et il a été construit de façon très simple en additionnant les montants des DSP 2016 de chacune des collectivités.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions sur ce sujet ? Vous avez remarqué, on est toujours sur le même type d'approche. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Point n° 4. Vote du budget annexe assainissement, gestion directe pour l'année 2016

M. CARREZ

Là, c'est le 2^e budget annexe d'assainissement pour les communes qui sont en gestion directe. Il y a Saint-Maur. Quelles sont les communes qui sont en gestion directe, en dehors de Saint-Maur ? Il me semble qu'il y en a 4 ou 5. Elles sont affichées. Saint-Maur, Saint-Mandé, Maisons-Alfort, Joinville, Saint-Maurice, Champigny, Fontenay... C'est l'agrégation de vos différents budgets, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT

S'il n'y a pas de question, pas d'abstention, pas de vote contre, nous passons au point n° 5.

Point n° 5. Vote du budget annexe, gestion directe pour l'année 2016.

M. CARREZ

Je passerai volontiers la parole mon collègue Sylvain Berrios, parce que Saint-Maur est la seule commune à avoir une gestion directe de l'eau.

M. BERRIOS

Pourquoi tu veux me passer la parole ? C'est une reproduction exacte du budget primitif de la ville de Saint-Maur dans son budget annexe. On a transféré exactement le budget annexe qui était inscrit et voté en tant que tel par la ville de Saint-Maur à l'EPT. C'est l'intégralité en recette et en dépense de telle sorte que pour l'EPT, c'est neutre et que la ville continue à gérer les choses comme elle l'entendait et comme elle l'entend. Ça te va ? Je peux faire plus long.

M. LE PRÉSIDENT

Tout à l'heure, on aura l'occasion de parler de l'évolution de Saint-Maur dans une autre délibération.

Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Adopté à l'unanimité.

Point n° 6. Vote du taux cible de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

M. CARREZ

En 2015, il y a des taux différents dans chacune des villes. Le taux le plus élevé est de 40,06 et le plus faible de 25,08.

1er point : il a été décidé qu'il n'y aurait pas de majoration des taux dans ce premier budget d'attente 2016. Pourtant, les taux de chacune de nos villes, les 2 EPCI, vont évoluer. Comme cela a été rappelé tout à l'heure par le Président et par M. Cocq, un rapprochement entre les différents taux doit être mis en place sur 17 ans. Mais dès la première année, c'est-à-dire dès 2016, ce rapprochement se fait sur la base d'un dix-septième des différences. Mais nous avons dû calculer au préalable le taux cible vers lequel, si l'on n'augmentait pas du tout les taux pendant ces 17 années, chacun se retrouverait à ce taux-là. Il est de 30,08.

Le taux cible est très simple à calculer : on prend le taux de chacune de nos collectivités, on multiplie par les bases de CFE, on pondère et puis on divise par le total des bases et ça donne le taux moyen. Ceux qui sont en dessous de ce taux de 32,08, par exemple Bry-sur-Marne, vont avoir une petite augmentation de taux en 2016. Ceux qui sont au-dessus auront au contraire une petite diminution en 2016.

M. HERBILLON

En complément de ce que vient de dire Gilles Carrez pour dire très concrètement les choses, ça se traduit, par le fait qu'un certain nombre de communes vont voir leur taux diminuer et d'autres augmenter. On va donner la liste des villes qui n'ont rien demandé et qui vont voir leur taux augmenter. Ce n'est pas seulement les villes, ce sont les foyers que cela concerne. Il faut dire la traduction des choses. On n'est pas là simplement dans un théâtre d'ombres et en chambre close. On s'occupe des habitants et s'occupant des habitants, cela veut dire que les artisans, les commerçants, les entreprises, les professions libérales de ces villes, en l'occurrence elles sont 6, vont avoir une augmentation d'impôt alors qu'elles n'ont rien demandé et que, d'une certaine manière, nous nous ne sommes pas fatalement mandatés démocratiquement, me semble-t-il, même si bien entendu on doit appliquer la loi de la République.

Les villes qui sont concernées et qui vont avoir une augmentation sont Bry-sur-Marne, Charenton, Maisons-Alfort, Saint-Maur, Saint-Maurice et Vincennes. Cela va se traduire pour ces villes-là par une augmentation. Je vais juste vous donner une illustration pour une commune que je connais bien, en l'occurrence Maisons-Alfort, la mienne. C'est une hausse de 2,5 % sans tenir compte de la régularisation annuelle du 1 % voté en Loi de finances, que vont avoir les habitants, les agents économiques que j'évoquais il y a un instant et puis ensuite une augmentation de 1 % pour les 4 prochaines années.

Les augmentations pour ma commune, et je sais que c'est le cas pour d'autres, ont été toujours soit nulles soit extrêmement faibles, et à rare périodicité, voilà la conséquence concrète pour les agents économiques de ces villes que je viens d'évoquer de la mise en œuvre des territoires. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces gens soient extrêmement satisfaits de cette décision. Ce n'est pas uniquement des affaires techniques. Ce sont des affaires qui concernent la vie des citoyens au sens étymologique du terme. C'est une affaire aussi politique.

M. LE PRÉSIDENT

Ceci s'appelle malheureusement cher collègue de la part de l'Etat transférer l'impopularité de la fiscalité sur les collectivités, et notamment sur la proximité au niveau de l'activité économique.

Y a-t-il d'autres commentaires comme celui de Michel Herbillon ?

M. CARREZ

Nous appliquons la loi.

M. LE PRÉSIDENT

C'est d'ailleurs ce que nous ferons avec l'indice concernant le personnel des collectivités territoriales, la progression de l'indice nous a été aussi, comme à chaque fois que cela s'est produit, imposée.

Y a-t-il des abstentions sur ce rapport ? Ne baissez pas les mains trop vite pour que l'on puisse mieux compter (33 abstentions).

Pas de vote contre.

Point n° 7. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) pour l'ex-communauté de communes de Charenton-Saint-Maurice et l'ex-communauté d'agglomération de la Vallée de Marne (Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne)

M. CARREZ

Je vais rassurer M. Herbillon, il n'y a pas d'obligation d'avoir un mécanisme d'intégration fiscale progressive. On n'a pas besoin de voter le lissage. Ce qui est proposé, c'est que les taux restent ceux qui avaient été adoptés par les communes en 2015. Et donc, en fait, est repris le montant équivalent de TEOM dans les comptes, dans les recettes que l'on a vues tout à l'heure en examinant le budget primitif. En revanche, l'EPT a besoin de délibérer sur 2 taux, les taux qui étaient ceux des 2 EPCI préexistants puisque ces 2 EPCI avaient la compétence des traitements de collecte des déchets.

Ce sont les taux 2015 qui sont reconduits, pas d'augmentation. Chaque commune garde son taux.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

CONTINUITÉ DE SERVICES

Point n° 8. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&bois et la commune de Saint-Maurice – Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué

M. SEMO

Juste préciser, monsieur le Président, qu'en fait, on revient sur un point qui avait déjà été évoqué. Il y avait un petit ajustement à faire, mais c'est une formalité administrative. Il n'y a pas de question de fond.

M. LE PRÉSIDENT

On ré-approuve la convention après avoir fait ce réajustement.

Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Jacques-Alain Bénisti voulait intervenir tout à l'heure, mais c'est maintenant qu'il peut intervenir sur la convention de gestion transitoire.

Point n° 9. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Villiers-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

M. BENISTI

C'est l'approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement territorial, notre EPT, et notre commune pour vous autoriser à signer, M. le Président, ou votre conseiller délégué, en matière de politique de la ville, d'assainissement d'eau, de gestion des déchets, etc.

M. LE PRÉSIDENT

Il n'y a pas de question, pas d'abstention, pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Point n° 10. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Charenton-le-Pont – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

M^{me} CAMPOS-BRETILLON

C'est la même chose pour Charenton. C'est juste une démarche administrative, approuver la convention de gestion transitoire entre ParisEstMarne&Bois et Charenton.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci.

Point n° 11. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Champigny-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

M. ADENOT

Il s'agit de l'approbation de gestion transitoire entre l'EPT et la commune de Champigny, sur les mêmes thèmes qui viennent d'être évoqués, politique de la ville, assainissement, gestion des déchets et développement, aménagement, etc.

M. LE PRÉSIDENT

Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci.

Point n° 12. Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et la commune de Fontenay-sous-Bois – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

M. LE PRÉSIDENT

M. Voguet n'étant pas présent, je vais me permettre... Jean-Philippe Gautrais, vous êtes d'accord avec cette convention ? (Accord).

Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

URBANISME

Point n° 13. Poursuite des procédures relatives au Plan local d'urbanisme engagées par la commune de Villiers-sur-Marne

M. BENISTI

C'est la même chose que les précédentes délibérations qui ont été votées dans le dernier Conseil de territoire concernant les autres villes. Là, ça concerne les procédures relatives au PLU de la commune de Villiers-sur-Marne. C'est tout simplement la poursuite de la procédure, substitution à la commune de Villiers pour tous les actes et délibérations par le Président ou toute autre personne habilitée permettant d'engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement des procédures en cours.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

Point n° 14. Demande d'adhésion de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) – Autorisation au Président ou au conseiller délégué à signer les documents afférents

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons là une délibération qui vous demande d'approuver la demande d'adhésion au SEDIF. Je vais rappeler au préalable que le SEDIF est compétent en matière de production et distribution d'eau potable et dessert 149 communes. Ses installations sont les plus importantes et les plus modernes de France, situées au nord, à l'est et au sud de la capitale et il dispose des atouts nécessaires pour maintenir un service qui concilie qualité, sécurité de l'approvisionnement en eau et maîtrise des coûts.

Il apparaît nécessaire au regard de l'intérêt général que l'Établissement public territorial adhère au SEDIF et lui transfère la compétence eau potable sur l'intégralité de son territoire. Nous pouvons le faire suite à la décision prise par la ville de Saint-Maur d'adhérer au SEDIF. Je peux laisser M. le Maire de Saint-Maur ajouter un mot, s'il le souhaite !

Y a-t-il des commentaires ou des interventions ?

M^{me} FENASSE

Parti de gauche de Fontenay-sous-Bois. Je vous demande de m'excuser, mon intervention sera un petit peu longue, mais l'enjeu est important. Nous sommes amenés par cette délibération à nous prononcer sur l'adhésion de notre territoire au SEDIF. Comme élue territoriale du Parti de gauche, j'y suis opposée. Pour quelles raisons ? Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter les acteurs. Qui est Veolia ? Veolia est leader mondial des services collectifs liés à l'environnement, n° 1 mondial dans le domaine de l'eau et des opérateurs privés de transport public, et n° 2 dans le domaine des déchets.

M. LE PRÉSIDENT

On a donc de la chance !

M^{me} FENASSE

Attendez. Il y a un « mais », il y en a même plusieurs. Mais Veolia est également et surtout une entreprise qui viole ostensiblement la loi Brottes en continuant à couper l'eau aux usagers, et ce, même si une décision du Conseil constitutionnel, en confirmant l'interdiction de coupure d'eau pour impayé, aurait dû mettre fin à cette pratique, il n'en est rien. Jugez plutôt : Veolia a été condamné par le tribunal d'instance de Puteaux le 15 janvier 2016 pour une réduction de débit d'eau illégale à Toulon, a été condamné en référé le 18 mars 2016 pour une réduction de débit et à tout de même adressé à la victime un rappel de 180 euros correspondant aux frais de remise en route. La victime doit payer le rétablissement de l'eau, laquelle a été formellement reconnue comme illégale par le tribunal d'Avignon. On croit complètement rêver.

À l'été 2015 à Sète, réduction de débit dans un immeuble accueillant 10 familles, comprenant en leur sein des retraités de 98 ans et un enfant de 2 ans particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs. Une réduction de débit dans un immeuble de 2 étages n'est ni plus ni moins qu'une coupure, puisqu'un faible débit d'eau ne peut monter deux étages. 25 jours sans eau en pleine période de canicule.

Enfin, alors que le règlement du service du SEDIF précise bien que dans l'attente de la mise en place du télérelevé dans les abonnements ordinaires, le compteur doit être relevé au moins une fois par an par le délégataire, une résidente de Bondy s'est vu réclamer en 2016 la somme de 1 680 euros pour régularisation. Ce n'est pas fini.

C'est aussi une entreprise qui est également mise en cause dans plusieurs affaires internationales. Par exemple, Veolia, en charge du service d'eau et d'assainissement de la capitale roumaine, Bucarest, se retrouve au cœur d'une affaire de corruption de grande ampleur. Des dirigeants de la filiale locale de Veolia, Apa Nova, ont été inculpés pour avoir versé des pots-de-vin pour plus de 12 millions d'euros en échange d'une augmentation du prix de l'eau acquitté par les habitants de Bucarest avec pour résultat une envolée des bénéfices de l'entreprise française. Parmi les personnes poursuivies, 3 anciens directeurs généraux de la filiale, dont 2 Français. Une plainte a également été déposée par les syndicats en France.

Autre exemple, Veolia gère depuis 2002 les services publics de l'eau et de l'assainissement et de l'électricité dans l'agglomération de Tanger-Tétouan via sa filiale Amendis. Elle est également présente pour les mêmes services dans l'agglomération de Rabat-Salé à travers une autre filiale appelée Redal. Résultat, des hausses continues du prix de l'eau et de l'assainissement qui ont provoqué plusieurs semaines de grève en novembre 2015.

Enfin, c'est une entreprise qui fait preuve d'un cynisme hors du commun. Son PDG ayant augmenté sa rémunération en 2015 de 9,32 %, ce qui l'établit à 2,31 millions d'euros. Pour les salariés en revanche, c'est zéro depuis 2 ans. En se débarrassant de ces parasites qui coûtent une fortune aux citoyens et qui n'ont aucune utilité pour la bonne marche du service public, nos factures d'eau en seraient ainsi soulagées.

Deuxième acteur, qu'est-ce que le SEDIF ? Tout comme son délégataire, le SEDIF viole allègrement la loi. Son règlement indique que le délégataire est en droit de résilier l'abonnement en cas d'impayé, ce qui est contraire à la loi Grottes qui dispose que les distributeurs d'eau ne peuvent procéder dans une résidence principale à l'interruption, y compris par résiliation du contrat pour non-paiement des factures, de la fourniture d'eau aux personnes et aux familles. Mais ce n'est pas tout, le règlement dispose que si un maire demandait le maintien ou le rétablissement de l'eau coupée, c'est la commune qui devrait payer les factures impayées.

Le retour en régie publique est donc nécessaire. Pourquoi ? Parce qu'en termes de prix de mètre cube, depuis les canalisations, les régies sont très largement plus performantes que le privé. En effet, selon une étude publiée en mars 2014 par la fondation France Libertés, 1 300 milliards de litres d'eau ont été perdus en France chaque année à cause d'un mauvais entretien, soit en moyenne 20 à 25 % de la consommation totale. Or les régies municipales se trouvent parmi les meilleures élèves, celles qui ont un très faible pourcentage de perte à l'image de Paris qui n'en a que 8,3 %.

Parce que l'eau doit et ne peut être traitée comme une marchandise, elle est un bien commun qui a une tout autre valeur que son coût de traitement et même son prix, parce que sa municipalisation est un moyen de faire une éducation populaire, sur la question de la ressource en eau, de sensibiliser et de mobiliser les usagers pour que l'eau redevienne une source de lien social et de responsabilité citoyenne devant les grands enjeux écologiques.

D'ailleurs, cette tendance à la remunicipalisation est à la hausse puisque près de 300 villes aux couleurs politiques aussi différentes que Nice, Montpellier, Saint-Pierre-des-Corps, Troyes ou Brest ont fait ce choix. Notre territoire ne doit pas rester à l'écart de cette tendance à la remunicipalisation. Il pourrait décider de se constituer en régie. La métropole de Nice dirigée par Christian Estrosi a bien réussi à trouver un consensus, pourquoi pas nous ? Paris serait dans ce cas un partenaire potentiel.

On nous dit que le SEDIF est plus efficace et plus performant. Or Eau de Paris propose une eau d'aussi bonne qualité pour un prix inférieur de 30 % à celle proposée par le SEDIF. La loi NOTRe pose comme date limite celle du 31 décembre 2017 pour prendre la décision du mode de gestion que le territoire souhaite. C'est-à-dire soit de déléguer à Veolia, par l'entremise du SEDIF, soit gérer en régie publique. Rien ne presse. Prenons le temps du débat citoyen. Développer l'eau gérée de façon citoyenne et écologique dans nos territoires, c'est possible, mais c'est maintenant.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Nous avons fait un tour d'horizon du sujet grâce à vous. C'était une intervention au fil de l'eau.

Rires

Je plaisante, c'est simplement pour détendre l'atmosphère. Il y a beaucoup de choses que vous avez dites que je partage, mais la conclusion, je ne la partage pas forcément. Cela suppose donc un débat permanent. Ce qui est certain, c'est que la ressource est limitée et par conséquent, c'est sa gestion qui est la plus difficile à envisager et à sécuriser.

M^{me} CAPORAL

Dans certaines régions de France, l'eau est chère, parce qu'elle est rare, dans d'autres, elle est chère, parce qu'elle est polluée et elle nécessite des traitements coûteux. Ce n'est donc une surprise pour personne. En Île-de-France, l'eau est chère, mais l'eau du SEDIF est grosso modo 1 euro plus cher au mètre cube que la régie de Paris, mais ce n'est pas tout. L'eau fournie par Veolia est traitée au sulfate d'aluminium. Comme chacun sait maintenant, l'aluminium se dissout dans l'eau, nous buvons donc entre 40 et 50 microgrammes d'aluminium par litre d'eau, lequel se

retrouve dans le corps humain où il se dépose dans les centres nerveux en particulier le cerveau et là, il se solidifie et ne peut être éliminé.

On estime qu'en présence d'aluminium, la maladie d'Alzheimer augmente de 50 % et il en est probablement de même pour les autismes chez les enfants, les troubles de l'attention qui sont tous en augmentation alarmante.

L'OMS ne peut donner de seuil de dangerosité puisque comme le plomb, l'aluminium est stocké dans l'organisme. La présence d'aluminium n'est nullement une fatalité, il n'est ni dans l'eau de la Seine ni dans celle de la Marne. Ce n'est qu'en raison du traitement de Veolia que l'eau contient de l'aluminium. L'eau de Paris n'en contient pas, car elle est traitée au chlorure qui est sans danger.

Par ailleurs, l'eau en bouteille n'est pas une solution puisque le bisphénol du plastique migre dans l'eau et c'est un dangereux perturbateur endocrinien.

De toute façon, pour ceux qui ont des enfants et des petits-enfants, il n'y a pas d'eau en bouteille à la cantine. À nous, élus, de faire pression pour que cette technique de traitement soit abandonnée au profit d'une solution compatible avec la santé publique. Nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation de la ville de Flint même si la comparaison est un peu excessive.

Je propose qu'en tant qu'élus, nous prenions nos responsabilités, repoussions ce vote jusqu'à plus ample information sur les évolutions de traitement de l'eau de Veolia, et si les besoins de continuité de service public nous y obligent, que la décision au SEDIF soit limitée à une durée maximale de 2 ans, temps nécessaire à lancer des études comparatives. Cette décision doit être reportée. C'est pourquoi je voterai contre la délibération.

M. COCQ

Simplement pour aller dans le sens de ce que viennent de dire mes 2 collègues qui se sont senties obligées de rentrer sur le fond du débat et de la discussion, mais disons entre nous, la façon dont les choses se passent là pose un vrai problème. Nous avons une échéance qui a été fixée au 31 décembre 2017, j'entends qu'il faille anticiper les choses. L'échéance est là dans 20 mois. Nous avons appris il y a 5 jours que cette délibération serait aujourd'hui à l'ordre du jour. Vous n'êtes pas sans savoir que cette question de l'eau, de son mode de gestion, traverse largement la société avec des arguments d'un côté comme de l'autre, entre les partisans de la régie tels que je le suis, mais celles et ceux qui sont pour d'autres modes de délégation. Je crois que notre institution se serait grandie de prendre le temps de ce débat citoyen pour pouvoir ensuite permettre aux élus de trancher cette question au lieu de, finalement, faire la démonstration que des décisions aussi importantes et qui impactent le quotidien des citoyens sont prises d'une manière ou d'une autre derrière des secrets d'alcôve. Je me joins à celles et ceux qui ont demandé le report de cette délibération pour avoir le temps de mettre en place un débat citoyen. Ce qui permettra de trancher, au regard de la majorité de ce qu'elle sera le moment venu, ce débat et cette discussion.

M. LE PRÉSIDENT

Écoutez, au sein de nos commissions, il sera toujours possible d'aborder un tel sujet sur le fond. Je voudrais dire que nous avons déjà délibéré pour prolonger les villes du territoire en tant qu'adhérentes aussi. Et nous avons à désigner les représentants de Saint-Maur au SEDIF puisque Saint-Maur vient d'adhérer au SEDIF.

Il faut savoir que nous serons le seul territoire de la Métropole du Grand-Paris à avoir l'ensemble des collectivités adhérentes au SEDIF. Sur ce, je passe la parole à Sylvain Berrios qui voudrait apporter une précision.

M. BERRIOS

Merci, M. le Président. J'ai bien entendu le débat des uns et des autres. Tout d'abord, je ne crois pas que Flint soit la bonne référence. Cette ville des États-Unis était en faillite, l'administrateur général a choisi de remunicipaliser l'eau et, ainsi, il a empoisonné 50 % de sa population. C'est ça qui s'est passé en coupant le lien avec les grands noms de l'industrie américaine censés distribuer l'eau. Je ne crois pas que ce soit la bonne comparaison.

Ceci dit, on a 3 choix possibles. Il y a un premier choix qui est celui que vous évoquez, non pas la municipalisation, je ne sais pas comment on peut l'appeler, « l'épéténisation », la « territorialisation » de la production d'eau sur l'ensemble des communes qui ont choisi, je vous le rappelle, d'être au SEDIF. Ça veut dire que l'on ferait un choix contraire à celui très largement majoritaire du territoire. Mais c'est un choix possible.

Le deuxième choix, c'est celui de contracter directement avec un grand opérateur : Veolia, Suez, on peut en trouver un autre, un de ceux qui produisent l'eau en Île-de-France et qui pourrait produire l'eau de l'Île-de-France pour le compte de notre territoire.

Et puis il y a un choix, c'est celui de Saint-Maur, c'est le choix que les villes de l'EPT ont fait, et c'est le choix que l'EPT s'appête à faire, qui est un choix qui conjugue les 2 solutions, c'est-à-dire que nous maîtrisons, avec le SEDIF qui est un syndicat auquel adhèrent les communes ou les collectivités. On ne donne pas à un opérateur, on donne à des élus qui se rassemblent, la compétence de pouvoir ensuite choisir le bon opérateur. Et cet opérateur aujourd'hui, c'est Veolia. Mais en 2022 ou 2023, l'échéance, on ne sait pas qui ce sera. Ce sera peut-être quelqu'un d'autre. On ne peut pas faire le procès de celui qui a le marché.

Nous avons une assemblée d'élus, le SEDIF, qui a à faire fonctionner pour d'autres collectivités la production et la distribution d'eau. Un peu à l'image, M. le Président du SIPPEREC, un peu à l'image du SIGEIF, tous ces grands syndicats qui sont des syndicats de communes et d'élus et qui gèrent pour nous des compétences que les villes ne sont plus en situation de gérer seules. C'est ça le vrai sujet. Au regard des contraintes françaises et européennes, on n'est plus en situation de gérer seuls cette compétence de distribution et de production d'eau au regard notamment des contraintes que vous venez d'indiquer, les contraintes de santé publique qui sont très importantes pour les habitants.

Ensuite, madame, vous disiez « attention, le prix du mètre cube d'eau est bien plus élevé au SEDIF ». Ce ne sont pas du tout les chiffres que j'ai. Pour le coup, c'est aux élus qui représentent l'EPT et le SEDIF de faire en sorte que le prix de l'eau ne soit pas augmenté et contenu dans des prix raisonnables.

Ensuite, tout à l'heure, on nous a dit qu'il y avait des coupures d'eau. À un moment donné, il faut bien une règle. Un producteur d'eau qui distribue l'eau, quand bien même c'est le SEDIF qui en a la charge, c'est normal qu'il le facture. Si l'on doit intervenir, ça relève de l'action sociale, ça ne relève pas de l'action du SEDIF. Je pense que si l'on commence à rentrer dans un débat de savoir que l'on ne peut pas payer, c'est pareil pour l'électricité ou le gaz, il y a une production qui a un coût, le consommateur final paye ce coût et si l'on doit accompagner socialement le consommateur, ça relève d'une action sociale et non pas d'une action économique.

Voilà, M. le Président, ce que je voulais dire. Je considère que pour Saint-Maur et l'EPT, le SEDIF est le choix le plus raisonnable qui soit.

M. LE PRÉSIDENT

Je crois que tous ceux qui ont demandé à prendre la parole l'ont prise. Ce n'est pas la peine de rediscuter.

M^{me} CAPORAL

J'ai juste une question. De toute façon, je pense qu'il est tout à fait possible de faire en sorte que cette adhésion soit plus tardive et d'autre part, pour examiner mieux la situation, pourquoi ne pas envisager la possibilité d'acheter l'eau à la régie de Paris ?

M. LE PRÉSIDENT

Cela est une autre histoire !

M^{me} CAPORAL

Pourquoi pas ?

M. LE PRÉSIDENT

Ce que vient de dire Sylvain Berrios, et nous allons arrêter la discussion puisque nous aurons peut-être l'occasion de la reprendre dans le cadre des commissions, mais M. Berrios vient de dire pourquoi, et c'est un fondamental, nous avons, nous les maires, fait un choix collectif. Pourquoi aller contre l'avis des collectivités qui ont fait le choix du SEDIF ?

Vous voyez la situation assez bizarre qui consisterait à avoir toutes les villes du territoire adhérentes au SEDIF et que le territoire ne serait pas adhérent au SEDIF. Si nous souhaitons tous ensemble faire un changement, nous ferons un changement collectivement le moment venu. Mais ce choix est logique dans la dynamique que nous avons voulu imprimer à notre territoire. Nous avons dit et j'ai réaffirmé qu'aucune décision prise par le territoire ne devra venir contrarier les choix locaux en matière de services publics. Nous appliquons cette règle-là.

L'autre point, vous parlez de précipitation. Je tiens à vous dire que nous nous sommes battus lors de l'élaboration de la loi pour faire en sorte que le SEDIF poursuive sa mission en tant que représentant des collectivités territoriales que sont les communes. Maintenant, c'est l'ensemble des communes qui sont dans le territoire qui sont adhérentes. Dans la loi au départ, tout cela remontait directement au niveau de la métropole. Et ce n'était plus les communes qui étaient adhérentes, mais les territoires. Ce qui posait de sérieux problèmes vis-à-vis de la plupart d'entre nous, car nous souhaitions avoir notre mot à dire et là, je vous rejoins, au niveau du SEDIF et non pas au niveau de Veolia puisque, comme l'a expliqué Sylvain Berrios, c'est Veolia aujourd'hui, demain qui ce sera ? Ce sera l'offre la plus intéressante qui sera retenue.

Ce que je dis, c'est qu'au sein de ces conseils d'administration, nous pouvons exiger les éléments dont vous parliez au niveau de la qualité de l'eau, des analyses qui pourraient être faites. C'est là-bas qu'il faut que l'on porte le combat et dans le cadre légal, normal, du fonctionnement de ce syndicat. Je pense qu'il faut que nous arrêtions maintenant le débat.

M. BERRIOS

M. le Président, pourquoi on le fait maintenant ? À Saint-Maur, en tout cas, nous avons des employés municipaux qui attendent de savoir comment ça va se passer. Moi, je ne veux pas attendre le dernier moment pour leur expliquer comment ça va se passer. Je les ai réunis, nous en avons débattu. Nous avons choisi la meilleure solution. Je ne vais pas remettre en cause les engagements que nous avons pris avec le personnel communal. Ce sont des engagements où aucun emploi ne sera détruit, aucun ne perdra son travail et tous se verront, en toute hypothèse, continuer leur vie professionnelle. Moi, je ne veux pas me retrouver le 1^{er} janvier 2017, 2018 ou je ne sais quelle année, le pied devant le mur à le regarder, à être incapable de le franchir parce que l'on n'aura pas pris une décision.

Je crois que ça laisse le temps au personnel ainsi qu'aux employés municipaux de se préparer et faire en sorte que les choses se passent le mieux pour leur vie professionnelle et leur vie familiale.

M^{me} FENASSE

2 choses. Vous dites que ce sont les communes qui sont adhérentes du SEDIF, non. On a même refait un nouveau comité il n'y a pas longtemps, au mois de janvier, ou février, quelque chose comme ça, justement, parce que nous avons à nouveau réélu tous les délégués du SEDIF puisque maintenant ce ne sont plus les villes qui sont adhérentes au SEDIF, mais les territoires. J'ai siégé au SEDIF en tant qu'élue déléguée de Fontenay-sous-Bois, j'y siége maintenant en tant que déléguée du territoire.

M. LE PRÉSIDENT

Mais on vous a confirmé que vous étiez représentante de Fontenay.

M^{me} FENASSE

Absolument, mais ce n'est plus la ville. Je ne représente plus Fontenay-sous-Bois au SEDIF, je représente le territoire.

Deuxième chose, sur le délai, j'entends les arguments de M. Berrios sans aucun souci, néanmoins il me semble qu'il y a une marge entre tout de suite et le 31 décembre 2017, soit dans 18 mois. On a largement le temps, sauf effectivement les employés de la régie publique de Saint-Maur qui sont au pied du mur, je peux parfaitement l'entendre, mais en 18 mois, on peut trouver un temps intermédiaire entre tout de suite et le 31 décembre 2017. Je demande à ce que l'on puisse reporter cette décision pour que l'on ait le temps du débat.

M. LE PRÉSIDENT

On arrête le débat. Puisqu'il y a une demande de l'un d'entre nous sur le report, je vous dis franchement que nous sommes dans le processus que vient d'indiquer Sylvain Berrios, mais comme j'ai une demande de report, je fais voter sur la demande de report. Qui est pour le report ? 6 Qui s'abstient ? 0 Nous ne reportons pas la décision.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (6)

Je vous remercie. Et il faut maintenant que nous désignions un représentant.

Point n° 15. Désignation de représentant de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois en tant que membre de la Commission locale de l'eau dans le cadre du SAGE Marne-Confluence

M. LE PRÉSIDENT

Il convient, dans le cadre des missions de la Commission locale de l'eau, de désigner le représentant de notre territoire. Chaque commune possède son propre représentant, actuellement. J'ai reçu la candidature de M. Pasternak qui était déjà, je crois, représentant au SAGE. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures que celle de M. Pasternak, qui est de Nogent ?

Y a-t-il d'autres candidats ? (Aucun). Pas d'abstention ? (5). Pas de vote contre ? (0). Je vous remercie.

POLITIQUE DE LA VILLE

Point n° 16. Reconduction du dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour l'année 2016 – Autorisation de signature de la convention par le Président ou son conseiller délégué

M. LE PRÉSIDENT

C'est un dispositif qui existe maintenant depuis près de 10 ans. C'est un passage qui est au niveau de la passerelle qui va au parc du Tremblay à partir du port de Nogent et c'est un financement historique qui était partagé entre l'ancienne communauté d'agglomération, la ville de Champigny et le département du Val-de-Marne.

20 heures 24, départ de M. Cocq

Il fallait que nous prenions une décision maintenant pour qu'il puisse être effectif, ce passeur, comme tous les ans, de mai à septembre, ou octobre. On vous demande d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adopté à l'unanimité.

Sachez que ce passeur de rives a fait des petits, puisqu'il y a le même type de passeur sur la Seine du côté de Choisy-le-Roi.

L'objectif, c'est aussi de rapprocher les 2 rives et, en particulier, rapprocher Champigny de Nogent, mais aussi Joinville de Nogent vis-à-vis des activités nautiques qui sont sur ce secteur.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 17. Désignation des représentants pour la commission Urbanisme, Aménagement, politique de la ville, Action sociale et insertion et Politique de l'habitat

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons reçu un certain nombre de candidatures et je vais commencer par la 1re commission dans l'ordre qui nous est présenté. Nous avons la commission Urbanisme, Aménagement, Politique de la ville, Action sociale et insertion, Politique de l'habitat.

Vous avez sur votre document les noms des candidats. Il y a 23 candidats pour 20 places. Il y a 2 solutions. La première, c'est de retirer les 3 candidats qui sont en trop, et ce, en prenant les bases de vos propositions puisque vous avez mis des ordres en priorité, telle commission, ensuite en n° 2, en n° 3. On s'est permis de prendre ces classements pour les choix en 3 et 4.

Maintenant, l'autre solution... M^{me} Sophie Amar nous a fait part qu'elle renonçait à sa candidature. Il nous reste dans les choix 4 et 3 M^{me} Avognon-Zonon et M^{me} Martineau. Ce que je voulais vous faire comme proposition, qui est valable pour cette commission comme pour les autres, c'est qu'à chaque fois, nous sommes 2 ou 3 personnes en plus du nombre fixé par la délibération précédente. Ce que je vous propose, c'est soit vous décidez, les personnes qui sont en choix 3 ou 4, de renoncer à siéger dans cette commission, vous nous le dites, sinon vous pouvez aller à cette commission sans avoir le droit de vote, simplement en assistant aux travaux. Il faut que l'on mette un peu de souplesse et pas de règlement pour le règlement.

Qu'en pensez-vous ? Au moins les intéressés peuvent-ils me donner leur position ? M^{me} Avognon-Zonon, qu'en pensez-vous ? Est-ce que vous retirez votre candidature ou est-ce que vous préférez siéger sans avoir de droit de vote ?

M^{me} AVOGNON-ZONON

Cela m'est égal d'autant plus que ce n'était pas mon premier choix.

M. LE PRÉSIDENT

C'était le 4^e choix.

M^{me} AVOGNON-ZONON

Je veux bien participer sans voter, pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT

M^{me} Martineau, choix n° 3.

M^{me} MARTINEAU

Je pense que selon les dernières discussions, assister en auditeurs me convient.

M. LE PRÉSIDENT

Je pense qu'il y a des auditeurs possibles. On donne une souplesse, on reste comme ça. Nous serons à 20 personnes et puis M^{me} Amar s'est retirée. On tombe à 20. Par conséquent, nous n'aurons pas M^{me} Avognon-Zonon et M^{me} Martineau, mais elles viennent si elles le souhaitent.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre sur cette composition de 1^{re} commission ? Pas de problème, je vous remercie. Adopté à l'unanimité

Point n° 18. Désignation des représentants pour la commission Développement économique, Innovation, les CDT

M. LE PRÉSIDENT

Il y a le compte.

M. GICQUEL

Pour la commission du Développement économique, si nous en sommes là, je propose de retirer ma candidature qui était en choix 3. Je retire, quelle que soit ma présence au sein de cette commission.

M. LE PRÉSIDENT

On sera 19, ce qui ne veut pas dire que la règle dont on a parlé tout à l'heure ne peut pas s'appliquer ici aussi quand il y aura des sujets qui vous intéressent. L'intention que j'avais, c'était de vous informer tous de la tenue de ces commissions et des ordres du jour nécessairement. Ceux qui sont inscrits d'office se sentiront très concernés et les autres, s'ils souhaitent, en fonction des sujets abordés, venir à ces commissions, ils viendront.

Point n° 19. Désignation des représentants pour la commission Environnement, Écologie urbaine, Collecte, Traitement et valorisation des déchets, Plan climat-énergie, Marne en partage, Eau, Assainissement

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes à 20 pile, tout va bien avec les noms que vous avez reçus avec cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Point n° 20. Désignation des représentants pour la commission Mobilité, Déplacements, Transports urbains

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes à 15. Pour la commission Mobilité, a été proposée Monique Facchini. Elle confirme. On ajoute, il y aura 16 personnes.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 21. Désignation des représentants pour la commission des Finances, les Subventions, les Relations extérieures (collectivité, État, Europe)

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes à 20.

M^{me} DE FONTAINE VIVE CURTAZ

Nicolas Clodong a oublié d'envoyer sa participation et comme moi je suis noté dans cette commission, est-ce qu'il est possible d'inverser avec Nicolas Clodong ?

M. LE PRÉSIDENT

Si vous êtes d'accord tous les 2, cela ne pose aucun problème.

M^{me} DE FONTAINE VIVE CURTAZ

J'en ai 3.

M. LE PRÉSIDENT

Et donc, vous intervertissez avec Nicolas.

M^{me} DE FONTAINE VIVE CURTAZ

Moi, je suis à Mobilité, Déplacement, Transport, je suis également à Développement économique et Finance que je donne à Nicolas Clodong. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Point n° 22. Désignation des représentants pour la commission Tourisme, Culture, Sport et Patrimoine

M. LE PRÉSIDENT

C'est là que Villiers me propose M^{me} Catherine Chétard. Ça nous fait 21.

M. GICQUEL

M. le Président, je propose de retirer mon nom à la commission Tourisme, Culture, Sport et Patrimoine, puisqu'il y a déjà 2 représentants de la ville de Charenton.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien, M. le Maire.

M. BENISTI

Merci, cher collègue.

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes à 20 et la question est réglée. Adopté à l'unanimité.

Point n° 23. Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services, de 2 emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints des services et un de directeur général des services techniques

M. LE PRÉSIDENT

Point n° 23. C'est le processus qui est prévu dans la loi NOTRe : pendant 6 mois, nous avons le prolongement de la mission du directeur général des services de l'EPCI le plus important. A la fin de cette période, il va falloir officialiser la fonction par un recrutement sachant que le directeur général des services actuel est tout à fait autorisé à déposer sa candidature comme toute autre personne, c'est-à-dire, notamment, les directeurs généraux de services de nos collectivités et d'autres collectivités.

J'ai lancé cette procédure avec le CIG qui, à la suite d'une publication, est en train de recevoir un certain nombre de candidatures. Nous en avons un certain nombre qui sont arrivées, et l'examen des candidatures est fait par le CIG qui me fera des propositions. Mais en vue de faire cette opération, il faut que nous puissions créer des emplois fonctionnels relatifs à cette embauche.

Je vous propose la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services. Et j'ajoutais, sans pour autant que tous ces postes-là doivent obligatoirement être attribués, 2 emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints des services et un directeur général des services techniques. C'est dans ce cadre où l'on aura une organisation beaucoup plus assise, mais dans un premier temps, c'est surtout que nous décidions la création du poste de directeur général des services du territoire. Pour l'instant, si vous voulez, on était dans la suite de la communauté d'agglomération de la vallée de la Marne, puisqu'elle était prolongée au niveau du personnel et surtout de cette direction pendant les 6 mois qui suivaient la création du territoire.

J'ai eu une proposition et des remarques de la part de de plusieurs membres du bureau dont Michel Herbillon, Patrick Beaudouin et M^{me} Campos, pour faire en sorte que cette délibération ne concerne que le directeur général des services et un emploi fonctionnel de DGA. Patrick Beaudouin me proposait de ne créer que le poste de DGS. Je peux me limiter dans une première étape au poste de DGS si la plupart des personnes présentes sont d'accord.

Je vais donc mettre aux voix la création du poste de DGS et nous reviendrons ensuite sur les autres postes quand on aura avancé dans nos travaux d'organisation.

M. LAFON

Je souscris à la proposition. Je trouve que comme il est difficile de recruter, on le fait régulièrement, ce serait bien que le recrutement du DGS se fasse au niveau du bureau ou que l'on puisse être associés aux auditions des différents candidats.

M. LE PRÉSIDENT

J'ai toujours pris l'engagement qu'il y aura débat au sein du bureau. Les propositions qui nous seront faites par le CIG seront suivies de débats au niveau du bureau même si en final c'est le président qui prend la décision, il n'empêche que ce sera un travail effectué au sein du bureau. Je validerai au préalable avec le CIG la sélection de 3 personnes.

Est-ce qu'il y a des abstentions sur cette proposition de modification de cette délibération ? Au niveau du tableau, création d'un poste de DGS, c'est une demande effectuée dans le cadre de la mission en cours, confiée au CIG. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

Point n° 24. Désignation d'un représentant de l'Établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) suite à la démission de Monsieur Duhamel

M. LE PRÉSIDENT

M. Duhamel était l'un des représentants de l'ex-communauté d'agglomération au syndicat de traitement des ordures ménagères de Créteil. Il vient de nous faire part de sa démission. Et par conséquent, il nous faut remplacer ce poste de titulaire. Je vous propose la candidature de l'actuelle représentante suppléante au SMITDUVM, M^{me} Canales qui, elle, est membre du territoire, et qui est candidate à passer du poste de suppléante au poste de titulaire.

Y a-t-il des remarques, des commentaires, des abstentions, des votes contre ? (Aucun). Je vous remercie.

Comme là aussi, on a un titulaire, on n'a plus de suppléant. Je crois savoir que Christelle Royer souhaitait être candidate suppléante mais elle n'est pas présente ce soir. Je vous propose d'accepter que la candidature de Mme Royer en tant que suppléante, une de nos membres du territoire pour représenter le territoire parmi les autres représentants puisque nous avons bien les représentations par ville alors que là, nous sommes dans des représentations de l'ancienne communauté d'agglomération.

Y a-t-il des remarques, des commentaires, des abstentions, des votes contre ? (Aucun). Je vous remercie.

Vœu auprès du président de la Métropole du Grand Paris sur la désignation des représentants de la métropole du Grand Paris au sein de l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPA Marne-la-Vallée)

Maintenant, je vous propose une délibération sous forme de vœu auprès du président de la Métropole du Grand-Paris sur la désignation des représentants de la Métropole du Grand-Paris au sein de l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée. Pourquoi je vous propose cela ? Parce que c'est une compétence de la métropole que de procéder à cette désignation.

Seulement, sur notre territoire, nous avons des collectivités qui sont impliquées dans le dispositif et, par conséquent, nous souhaitons faire savoir à la Métropole du Grand-Paris qui nous souhaiterions avoir comme représentants au sein de cet établissement.

Après avoir discuté avec Dominique Adenot et Jean-Pierre Spilbauer, qui sont tous les 2 concernés par le dispositif... D'une part, il faut savoir que normalement d'après la réglementation, nous ne devrions avoir qu'un seul représentant et, par conséquent, aujourd'hui comme nos 2 collègues sont concernés directement par l'extension de la compétence sur la commune de Champigny, j'ai proposé à M. le Préfet du Val-de-Marne et au préfet de région qu'ils acceptent que nous ayons 2 représentants et non pas un seul.

Par conséquent, je vous propose cette délibération. Avez-vous eu le rapport ? Vous l'avez en main ? L'objet de cette délibération, c'est un vœu que je vous sou mets ce soir pour que je puisse le transmettre au président de la Métropole du Grand-Paris afin qu'il puisse prendre la bonne décision.

Nous proposons les candidatures de Dominique Adenot et de Jean-Pierre Spilbauer pour siéger au titre du territoire sachant que la commune de Villiers siège en tant que commune.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas d'abstention ni de vote contre ? (Aucun). Je vous remercie. Adopté à l'unanimité

Ensuite, nous avons la dernière délibération concernant la liste des décisions prises par le président. Y a-t-il des remarques sur ces délibérations ? Il n'y en a pas, pas d'abstention, pas de vote contre.

Je vous remercie. Ce que je voulais vous rappeler, c'est que les documents que vous venez de voter doivent être signés. Par conséquent, je vous remercie de ne pas partir avant d'avoir signé ces documents. Merci et bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 48)